

"3MGC"
Société par Actions Simplifiée au Capital de 288.000 Euros
Siège Social : 74 rue de la Madeleine
80500 ROLLOT
982 505 372 RCS AMIENS
SIRET : 982 505 372 00010

DECISIONS DU 2 JANVIER 2025

L'An Deux Mil Vingt Cinq,

Le Deux Janvier, à 18 Heures 00,

Monsieur Maxime MANSARD, associé unique et Président de la Société "3MGC", Société par Actions Simplifiée au Capital de 288.000 Euros, divisé en 2.880 actions, de 100 Euros de valeur nominale chacune, dont le siège est à ROLLOT (Somme) – 74 rue de la Madeleine, en qualité de propriétaire de la totalité des actions représentant le capital social, a fait, au siège social, la déclaration suivante :

"En qualité d'associé unique et de Président, exerçant les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés, j'ai pris les décisions rapportées ci-après ayant pour objet :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social.
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts.
- Questions diverses.

Ceci étant rappelé, j'ai donc pris les décisions suivantes :

md

/...

PREMIERE DECISION

Je décide de transférer, à compter de ce jour, le siège de la société de ROLLOT (Somme) – 74 Rue de la Madeleine, où il est fixé actuellement, à ROLLOT (Somme) – 14 Hameau de Regibaye.

DEUXIEME DECISION

Je décide de modifier l'**ARTICLE 4 - SIEGE** des statuts de la manière suivante :

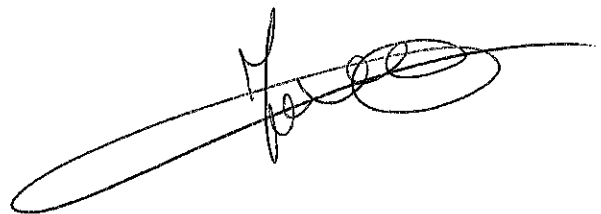
"Le siège social est fixé à ROLLOT (Somme) – 14 Hameau de Regibaye."

TROISIEME DECISION

Pour accomplir toutes formalités prescrites par la loi, je confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal."

L'ordre du jour des décisions à prendre étant épuisé, de tout ce que dessus il a été dressé et signé le présent procès-verbal, qui sera consigné dans le registre des délibérations sociales.

L'ASSOCIÉ UNIQUE, PRESIDENT
M. Maxime MANSARD

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop and a vertical stroke intersecting it.Handwritten initials 'MM' in black ink.